



KPMG Audit
Parc Edonia, Bâtiment 5
Rue de la Terre Victorie
CS 46606
35768 Saint Grégoire Cedex
France



2C Allée Jacques Frimot
ZAC Atalante Champoux
35000 Rennes
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des
Côtes d'Armor**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor
La Croix Tual - 22440 Ploufragan
Ce rapport contient 147 pages



KPMG Audit
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 48806
35788 Saint Grégoire Cedex
France



2C Allée Jacques Firmat
ZAC Atalante Champeau
35000 Rennes
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor

Siège social : La Croix Tual - 22440 Ploufragan
Capital social : € 91 499 604

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2014.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Estimations comptables:

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Saint Grégoire, le 3 mars 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé

Rennes, le 3 mars 2015

Acthéos Rouxel-Tanguy & Associés

Emmanuelle Rouxel
Associée

***Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
des Côtes d'Armor***

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor en date du 30 janvier 2015 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 31 mars 2015

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES D'ARMOR.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	4
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	11
COMPTE DE RESULTAT.....	11
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	12
BILAN ACTIF.....	13
BILAN PASSIF.....	14
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	15
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	16
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	19
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	19
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	19
1.2 Format de présentation des états financiers.....	22
1.3 Principes et méthodes comptables.....	23
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28).....	50
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE.....	53
3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	56
3.1 Risque de crédit.....	56
3.2 Risque de marché.....	63
3.3 Risque de liquidité et de financement.....	67
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	69
3.5 Risques opérationnels.....	71
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires.....	71
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	73
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	73
4.2 Commissions nettes.....	73
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	74
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	75
4.5 Produits et charges nets des autres activités.....	76
4.6 Charges générales d'exploitation.....	76
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	77
4.8 Coût du risque.....	78
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	79
4.10 Impôts.....	79
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	81
5 INFORMATIONS SECTORIELLES.....	83
6 NOTES RELATIVES AU BILAN.....	83
6.1 Caisse, banques centrales.....	83
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	83
6.3 Instruments dérivés de couverture.....	86
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente.....	86
6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	87
6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue.....	89
6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	89
6.8 Exposition au risque souverain.....	90
6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....	95
6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	95
6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	96
6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers.....	96
6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	100

6.14	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	101
6.15	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés</i>	102
6.16	<i>Co-entreprises et entreprises associées</i>	103
6.17	<i>Immeubles de placement</i>	103
6.18	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	105
6.19	<i>Écarts d'acquisition</i>	106
6.20	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i>	106
6.21	<i>Provisions</i>	106
6.22	<i>Capitaux propres part du groupe</i>	110
6.23	<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	114
6.24	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	114
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNÉRATIONS	116
7.1	<i>Détail des charges de personnel</i>	116
7.2	<i>Effectif fin de période</i>	117
7.3	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	117
7.4	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	118
7.5	<i>Autres avantages sociaux</i>	120
7.6	<i>Paievements à base d'actions</i>	121
7.7	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	121
8	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	122
9	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	125
10	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	125
10.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	126
10.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	132
11	IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES (NOUVELLES NORMES DE CONSOLIDATION) OU AUTRES ÉVÉNEMENTS	137
12	PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	137
12.1	<i>Information sur les filiales</i>	137
12.2	<i>Composition du périmètre</i>	139
13	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	141
13.1	<i>Participations non consolidées</i>	141
13.2	<i>Entités structurées non consolidées</i>	141
14	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	143

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor

Dénomination sociale et siège social de la société : Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel des Côtes d'Armor, La Croix Tual – 22440 Ploufragan.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation : RCS Saint Brieuc 777 456 179 No de gestion 93 D 195.

Forme Juridique : Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés comprennent la Société, ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe"), les Caisses Locales et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et sous contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont disponibles sur demande au siège social de la Société à Ploufragan La Croix Tual 22098 Saint Brieuc cedex 9.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

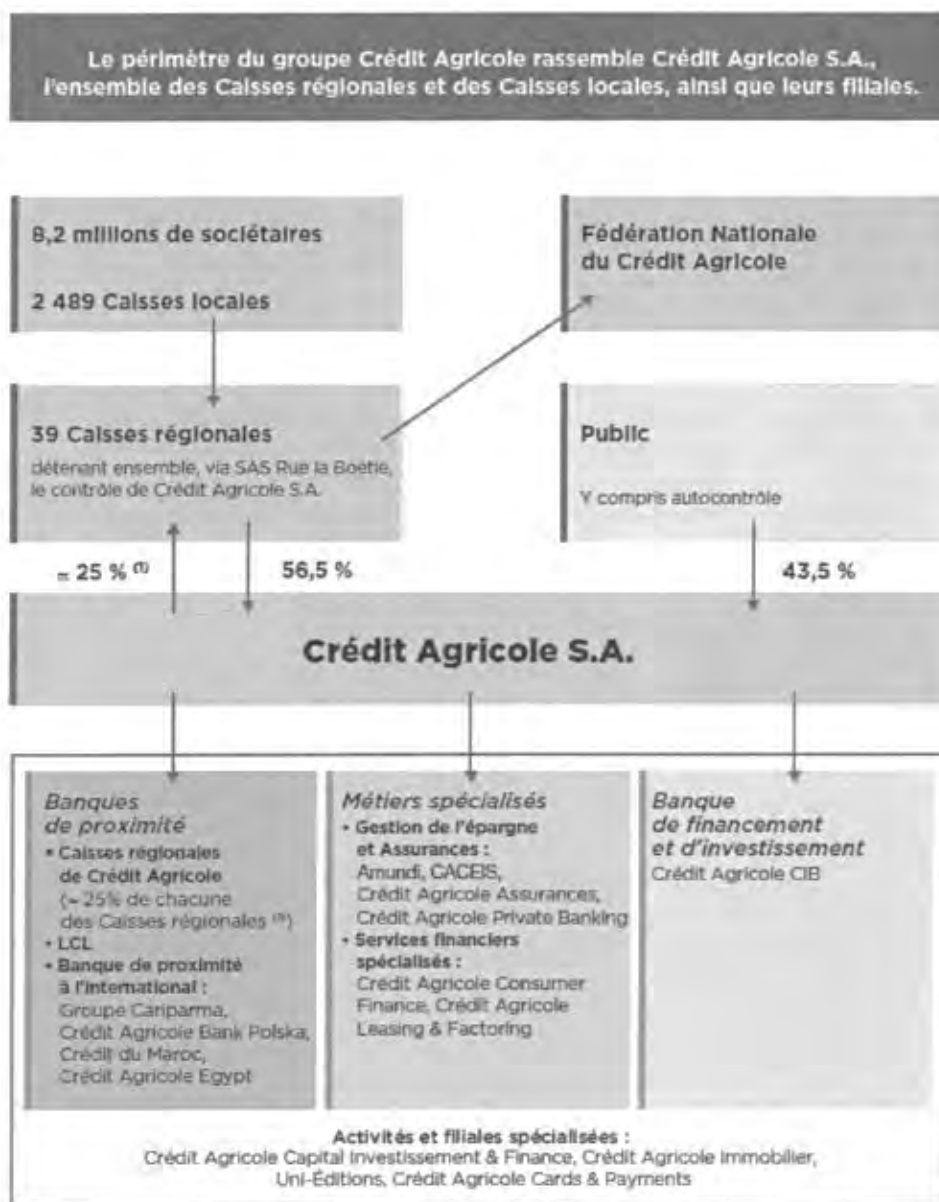
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

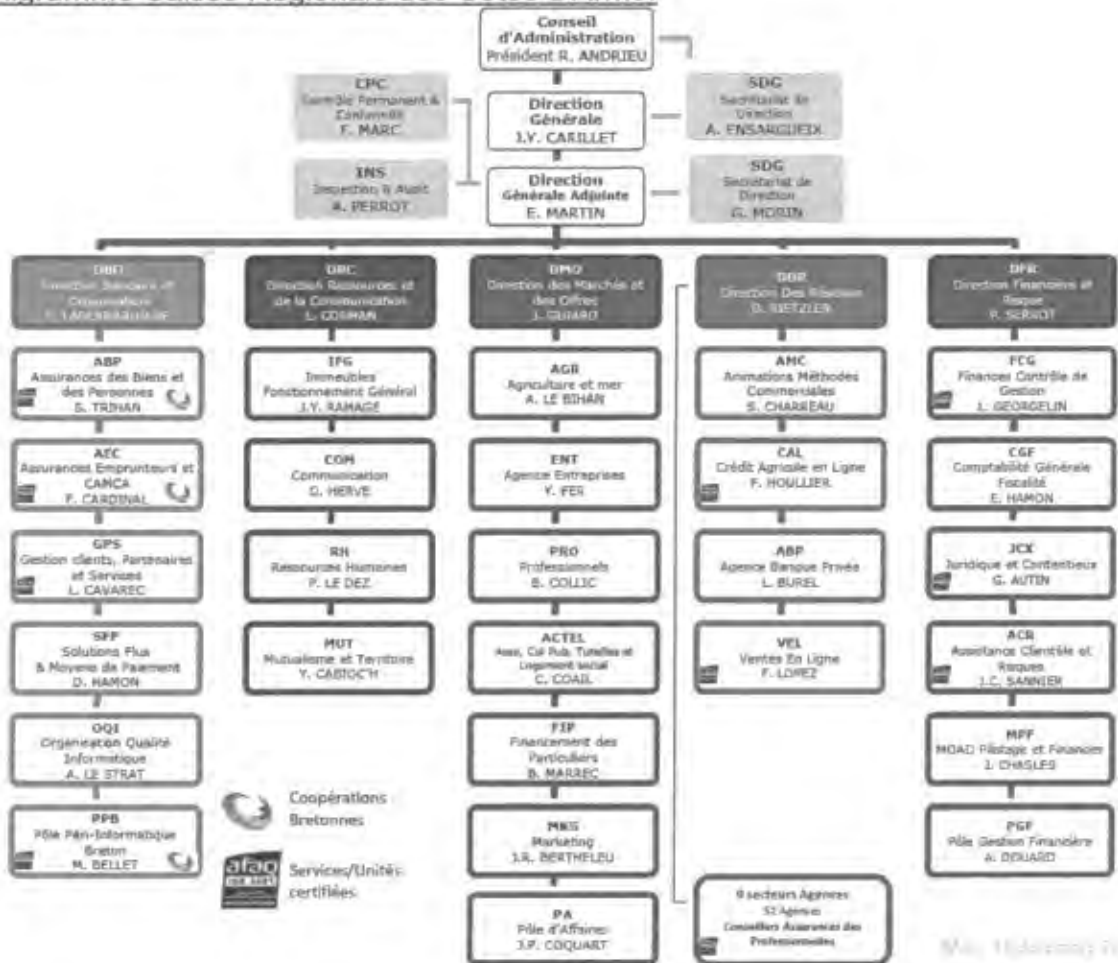
Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2014

⁽¹⁾ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Organigramme Caisse Régionale des Côtes d'Armor



➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le nouveau dispositif de résolution des crises bancaires introduit par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013 n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Au titre de ce mécanisme, qui devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, Crédit Agricole S.A., Organe central et membre du Réseau, doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole SA) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés, dans la mesure où la résolution devrait intervenir avant la liquidation. Il est rappelé que cette garantie est susceptible

d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA constatée à l'issue de sa liquidation ou de sa dissolution.

• **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte

nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleur fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

➤ Informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor comprend la Caisse Régionale, les 44 Caisses locales ainsi que deux fonds dédiés : Finarmor Gestion créée en septembre 2009 et Armor Fonds Dédiés créée en mars 2014.

Les caisses locales détiennent 4 499 821 titres de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor pour un montant total de 68.6 millions d'euros.

Les principales opérations réciproques entre la Caisse Régionale des Côtes d'Armor et les Caisses Locales sont :

- Bilan
 - Comptes courants simples : 13 millions d'euros
 - Bons de caisse : 52 millions d'euros
 - BMTN : 140 millions d'euros
- Résultat
 - Intérêts des comptes courants simples : 0.06 million d'euros
 - Intérêts bons de caisse : 1.06 millions d'euros
 - Intérêts BMTN : 2.78 millions d'euros
 - Dividende CR aux CL : 1.67 millions

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor détient 5030 titres dans le fonds dédié Finarmor Gestion pour un montant valorisé à 50.6 millions d'euros, 30000 titres dans le fonds dédié Armor Fonds Dédiés pour un montant valorisé à 31.6 millions d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et charges assimilées	4.1	115 533	119 489
Commissions (produits)	4.2	118 250	125 788
Commissions (charges)	4.2	-22 096	-19 062
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	16 742	14 729
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	17 719	1 267
Produits des autres activités	4.5	2 819	3 345
Charges des autres activités	4.5	-1 276	-996
PRODUIT NET BANCAIRE		247 691	244 560
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1- 7.4-7.6	-117 172	-118 676
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 461	-6 263
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		124 058	119 621
Coût du risque	4.8	-10 800	-19 450
RESULTAT D'EXPLOITATION		113 258	100 171
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6.16		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	19	59
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.19		
RESULTAT AVANT IMPOT		113 277	100 230
Impôts sur les bénéfices	4.10	-37 474	-35 314
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		75 803	64 916
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		75 803	64 916

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net		75 803	64 916
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-2 519	743
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		-2 519	743
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		868	-278
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		-1 651	465
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		157	1 358
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		20	1 324
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		177	2 682
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		661	-819
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		838	1 863
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	-813	2 328
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		74 990	67 244
Dont participations ne donnant pas le contrôle			
Dont part du Groupe		74 990	67 244

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013	01/01/2013
Caisse, banques centrales	6.1	26 780	21 136	23 183
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	287 178	241 175	265 770
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	427	5 192	1 664
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	717 322	772 748	542 640
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	717 284	830 950	777 680
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	6 416 055	6 404 088	6 310 945
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		95 708	42 723	75 828
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	334 985	382 104	293 980
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	77 930	33 781	32 953
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	109 397	146 500	170 228
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15			
Participation aux bénéfices différée	6.20			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.16			
Immuebles de placement	6.17	46	49	51
Immobilisations corporelles	6.18	70 182	70 577	71 344
Immobilisations incorporelles	6.18	48	21	52
Ecart d'acquisition	6.19			
TOTAL DE L'ACTIF		8 853 342	8 951 044	8 566 318

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2014	31/12/2013	01/01/2013
Banques centrales	6.1			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	280 686	231 498	259 377
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	109 492	59 014	91 442
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	3 999 478	4 428 850	3 941 268
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	1 961 891	1 911 341	1 813 930
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	923 984	842 086	1 027 806
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	40 615	4 875	784
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	126 001	123 443	130 304
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15			
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.20			
Provisions	6.21	37 381	34 791	30 400
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11			
TOTAL DETTES		7 479 528	7 635 898	7 295 311
CAPITAUX PROPRES		1 373 814	1 315 146	1 271 007
Capitaux propres - part du Groupe		1 373 803	1 315 136	1 270 997
Capital et réserves liées		341 561	348 228	360 649
Réserves consolidées		939 897	884 637	836 087
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		16 542	17 355	15 027
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice		75 803	64 916	59 234
Participations ne donnant pas le contrôle		11	10	10
TOTAL DU PASSIF		8 853 342	8 951 044	8 566 318

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de *La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor* y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat avant impôts	113 277	100 230
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 461	6 263
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	13 774	21 859
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-90	-52
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	-9 625	-6 572
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	10 520	21 498
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-313 612	527 731
Flux liés aux opérations avec la clientèle	19 698	-17 017
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	203 036	-498 847
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	40 758	19 272
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (3)		
Impôts versés	-44 382	-32 869
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-94 502	-1 730
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	29 295	119 998
Flux liés aux participations (4)	-1 039	-3 263
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 075	-5 406
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-7 114	-8 669
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	-16 328	-22 999
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)		
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-16 328	-22 999
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	5 853	88 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	117 029	28 699
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	21 132	23 168
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	95 897	5 531
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	122 882	117 029
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	26 779	21 132
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	96 103	95 897
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	5 853	88 330

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales" hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(3) Pour l'année 2014, *La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor* n'est pas concernée

(4) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2014, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de *La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor* s'élève à -1039 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

CA-PS (ex CT CAM) : souscription capital	-	95
Sacam Avenir : souscription capital	-	367
Sacam International : Libération du capital restant dû	-	514
Sacam Immobilier : Libération du capital restant dû	-	220
Sacam Fia-Net Europe : Libération du capital restant dû	-	63
Sacam Avenir : Part non libérée sur augmentation capital du 4 trimestre 2014		137
Cofilmo : Cession de titres		1
Cofilmo : Cession de titres		71
SAS Caagis : Cession de titres		11
TOTAL	-	1 039

(5) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor à ses actionnaires, à hauteur de 9.660 pour l'année 2014 et les remboursements de parts sociales pour 6668 milliers d'euros.

(6) Au cours de l'année 2014, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 0 milliers d'euros

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2014 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2013.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2014. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Elles sont d'application rétrospective. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs :

- (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor visée,
- (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et
- (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 n'a pas eu d'impact dans son périmètre de consolidation.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor et doivent comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à leurs intérêts dans l'activité conjointe. A contrario, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne sont plus consolidées par intégration proportionnelle, mais sont mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée.

L'application des nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Les nouvelles informations à donner au titre d'IFRS 12 sont communiquées au sein des notes annexes suivantes :

- Note 6.16 Co-entreprises et entreprises associées,
- Note 6.23 Participations ne donnant pas le contrôle,
- Note 12.1 Restrictions sur les entités contrôlées,
- Note 12.2 Soutiens sur les entités structurées contrôlées
- Note 13.1 Entités structurées non consolidées.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 sur les droits et taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Amendement portant sur les améliorations annuelles des IFRS cycle 2011-2013 modifiant les normes suivantes : IFRS 3, IFRS 13 et IAS 40	18 décembre 2014 (UE 1361/2014)	1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 aura pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice). Ainsi, seront notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique, taxe ACPR dont l'étalement sur la période est supprimé
- Cotisation solidarité ... (C3S) dont le provisionnement au cours de la période d'acquisition de l'assiette est supprimé et l'enregistrement décalé sur l'exercice suivant, sans étalement.

L'application d'IFRIC 21 n'aura pas d'impact significatif sur le résultat annuel et la situation nette. Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2014.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants:

FR0010342501 DISPERSIO SOC GEN 05/07/2016
QS0008008391 ORA SP SOFIAL 2 N°8G
QS0008221242 OC1 TRISKALIA N°8
QS0008221259 OC2 TRISKALIA N°8
QS0008221267 ORADP TRISKALIA DEVELOPPEMENT

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

○ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie Prêts et créances, si La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

- ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

o Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâlois

Dans le cadre de la réglementation Bâloise, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâlois, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. *Les secteurs couverts sont (en milliers d'euros) :*

Sectorielle Agricole	2392
Filière PORC	15018
Filière LAIT	8156
Filière ŒUF	2959
Filière BTP	6218
Filière Cafés Hôtel Restaurants	4406
Filière AUTOMOBILE	602
Filière Industrie Agro Alimentaire	1275
Filière IMMOBILIER	2344
Filière PARTICULIERS	1678
Filière HABITAT	4060
Filière TRANSPORT	1775
TOTAUX	50883

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

la valeur comptable du prêt ;

et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction instrument de dette / capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des termes contractuels.

- Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle : de remettre des liquidités ou un autre actif ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- ✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.21 Provisions.

- ✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à

leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

- ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13 .

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3,

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 6.12 relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration,
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et, lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié

en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.21 Provisions.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM,

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, *La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor* n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la

catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture,

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

Au 31 décembre 2014, la caisse des Côtes d'Armor n'est pas concernée par cette norme.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

Au 31 décembre 2014, la caisse des Côtes d'Armor n'est pas concernée par cette norme.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence

Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale des Côtes d'Armor et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle existe sur une entité lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus conférant à la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, il convient de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte). Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affectés la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère).
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a intégré le fonds dédié Armor Fonds dédié dans le périmètre de consolidation au 1er trimestre 2014. Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2014 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 »

2014 est une année avec un environnement de marché fortement modifié dans un contexte de taux bas voir négatifs entraînant un resserrement des marges pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

L'activité crédit en hausse de +0.53% en année mobile a été marquée par :

- La baisse des intérêts de crédits -2.70% liée à un effet taux et volume.
- le réaménagement de nombreux prêts conduisant la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor à adapter son refinancement.
- La charge de refinancement est en baisse de -16.88% comparée à 2013.

Les revenus de l'activité collecte sont en forte baisse -27.05% compte tenu des taux d'intérêt de l'épargne réglementée. La provision épargne logement a été revue à la hausse (dotation de 4 millions d'euros se maintenant sur des niveaux relativement élevés).

Depuis le 01/01/2014, la CR22 étale de façon prospective les frais de dossiers selon le principe du TIE, ce qui a généré une dégradation du PNB la première année d'application de cette méthode (-3.3 millions d'euros).

L'évolution de la réglementation (Loi Bancaire- SEPA) a conduit au plafonnement de certaines tarifications (frais de dysfonctionnement, commissions interbancaires).

L'amélioration en 2013 de la situation financière de certaines filiales du groupe ont conduit au versement de dividendes en 2014, détaillés en note 4.4 (La Boétie, Sacam International), le dividende SAS la Boétie ayant été recapitalisé (8 607 milliers d'euros).

2014 est également une année marquée par une évolution des contraintes réglementaires :

- Sur la liquidité (ratio LCR)
- Sur le renforcement de la solvabilité (ratio prudent valuation ...)
- Et sur le renforcement de la couverture des risques de crédit et de marchés (CVA DVA, EMIR, forberance...).

L'évolution de la méthodologie de calcul de la CVA/DVA a conduit à une hausse de charges en IFRS (400K€ dans les comptes consolidés).

Le coût du risque a baissé de 8.6 millions d'euros sur l'année 2014. Il s'établit à 10.8 millions d'euros au 31/12/2014.

Le coût du risque a fortement baissé sur l'année 2014. Plusieurs phénomènes spécifiques expliquent cette évolution (détail en note 4.8) :

- Maitrise des risques par évolution de la politique d'octroi du crédit
- Sur le plan des concepts Bâlois le chantier de rapprochement des écarts créances douteuses et litigieuses et Défaut s'est poursuivi en 2014, la notion de défaut est devenue maître fin novembre 2014. Elle conditionne désormais le passage en créances douteuses et litigieuses. La hausse des créances douteuses et litigieuses a été estimée à 11.3 millions d'euros suite à cette évolution de modèle. La dotation complémentaire liée à cette convergence créances douteuses et litigieuses défaut est estimée à 4.9 millions d'euros.
- Reprise de provisions pour les créances douteuses et litigieuses garanties CAMCA
- Révision du système de provisionnement statistique à l'entrée en créances douteuses et litigieuses
- Renforcement des provisions sur les filières suivantes :
 - Filière habitat suite à la hausse significative de nos risques sur le marché des particuliers (indicateurs chômage, nombres de dossiers BDF volume de dossiers en amiables, passages en perte...) démontrent le risque avéré sur nos encours de crédit consommation et habitat
 - Filière lait avec un stress complémentaire
- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Par avenant signé le 19 décembre 2013, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ainsi que les autres Caisses régionales et Crédit Agricole SA ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'élève à 242380 milliers d'euros au titre des CCI/CCA et à 151694 milliers d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 6795 milliers d'euros pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

La garantie de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 394074 milliers d'euros.

Cette garantie est assortie d'un dépôt de garantie de 133071 milliers d'euros qui permet de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie versés par l'ensemble des Caisses régionales sont calibrés pour matérialiser l'économie globale de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence globale, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor supporte une quote-part de la perte de valeur à hauteur de son engagement maximum de 394074 milliers d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si la garantie est activée, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor à hauteur d'une quote-part contractuelle de la nouvelle exigence prudentielle globale.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipées totales ou partielles, notamment à la main du bénéficiaire, ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable de la garantie globale est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et sa rémunération est comptabilisée en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance, après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel de la garantie globale, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seront respectivement reconnus en Coût du risque.

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor est assurée par le Contrôle Permanent et Conformité qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.1)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	287 178	241 175
Instruments dérivés de couverture	427	5 192
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	310 835	388 248
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	8 414	9 509
Prêts et créances sur la clientèle	6 448 742	6 404 088
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	334 985	382 104
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	7 390 581	7 430 316
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	605 489	691 184
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	103 153	101 011
Provisions - Engagements par signature	-2 741	-6 555
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	705 901	785 640
Exposition maximale au risque de crédit	8 096 482	8 215 956

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	74 434	71 318
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration-générale	675 966				675 966
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	7 308				7 308
Grandes entreprises	1 241 018	47 238	35 387	15 269	1 190 362
Clientèle de détail	4 721 224	163 924	107 939	63 558	4 549 727
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 645 516	211 162	143 326	78 827	6 423 363

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 25211 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale (2)	902 563	2 374	1 863		900 700
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	9 509				9 509
Grandes entreprises	1 160 022	43 180	34 252	12 160	1 113 610
Clientèle de détail	4 560 696	147 793	103 152	67 766	4 389 778
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 632 790	193 347	139 267	79 926	6 413 597

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 11281 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013)

(2) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale (1)	51 759	84 304
Grandes entreprises	186 847	197 537
Clientèle de détail	366 883	409 343
Total Engagements de financement	605 489	691 184
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale (1)		592
Grandes entreprises	161 547	149 339
Clientèle de détail	13 640	13 849
Total Engagements de garantie	175 187	163 780

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Administration générale (1)	8 952	32 492
Grandes entreprises	753 797	695 531
Clientèle de détail	1 199 142	1 183 318
Total Dettes envers la clientèle	1 961 891	1 911 341

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2014				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 645 516	211 162	143 326	78 827	6 423 363
Autres pays de l'UE					0
Autres pays d'Europe					0
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud					0
Afrique et Moyen Orient					0
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 645 516	211 162	143 326	78 827	6 423 363

(1) Dont encours clientèle restructurés selon la nouvelle définition (cf. paragraphe sur les créances restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables) pour 25211 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	6 632 790	193 347	139 267	79 926	6 413 597
Autres pays de l'UE					0
Autres pays d'Europe					0
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud					0
Afrique et Moyen Orient					0
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total (1) Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 632 790	193 347	139 267	79 926	6 413 597

(1) Dont encours clientèle sains restructurés pour 5 945 milliers d'euros (cf. paragraphe sur les créances

restructurées de la note 1.3 Principes et méthodes comptables 2013)

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	605 492	691 184
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de financement	605 492	691 184
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	175 187	163 780
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	175 187	163 780

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
France (y compris DOM-TOM)	1 961 891	1 911 341
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	1 961 891	1 911 341

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2014						31/12/2014	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						316 642	25 620	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	1 826	
Administration générale (1)					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		1 826	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	82 595	916	9	0	83 520	67 836	222 153	
Administration générale (1)	4 540				4 540			
Banques centrales					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises	20 144	5			20 149	11 851	50 656	
Clientèle de détail	57 911	911	9		58 831	55 985	171 497	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	82 595	916	9	0	83 520	384 478	249 599	

	31/12/2013						31/12/2013
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						308 351	24 223
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	1 826
Administration générale (1)					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		1 826
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	71 884	1 064	7	0	72 955	54 080	219 193
Administration générale (1)	2 830				2 830	511	1 863
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Grandes entreprises	13 030	260			13 290	8 928	46 412
Clientèle de détail	56 024	804	7		56 835	44 641	170 918
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	71 884	1 064	7	0	72 955	362 431	245 242

(1) Cette ligne reprend les montants présentés sur les lignes intitulées "Institutions non établissements de crédit" et "Administrations centrales" dans les annexes publiées au 31 décembre 2013.

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.2)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2014						Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	427	0	0	427	5 192
· Futures								
· FRA								
· Swaps de taux d'intérêts				427			427	5 192
· Options de taux								
· Caps-floors-collars								
· Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
· Opérations fermes de change								
· Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
· Dérivés sur actions & indices boursiers								
· Dérivés sur métaux précieux								
· Dérivés sur produits de base								
· Dérivés de crédits								
· Autres								
Sous total	0	0	0	427	0	0	427	5 192
· Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	427	0	0	427	5 192

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 726	42 721	64 045	109 492	59 014
· Futures								
· FRA								
· Swaps de taux d'intérêts				2 726	42 721	64 045	109 492	59 014
· Options de taux								
· Caps-floors-collars								
· Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
· Opérations fermes de change								
· Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
· Dérivés sur actions & indices boursiers								
· Dérivés sur métaux précieux								
· Dérivés sur produits de base								
· Dérivés de crédits								
· Autres								
Sous total	0	0	0	2 726	42 721	64 045	109 492	59 014
· Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 726	42 721	64 045	109 492	59 014

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	56	1 456	278 096	279 608	234 885
· Futures								
· FRA								
· Swaps de taux d'intérêts				56	1 456	278 096	279 608	233 684
· Options de taux								
· Caps-floors-collars								1 201
· Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
· Opérations fermes de change								
· Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	120	0	968	1 088	25
· Dérivés sur actions & indices boursiers						968	968	
· Dérivés sur métaux précieux								
· Dérivés sur produits de base								
· Dérivés de crédits								
· Autres				120			120	25

Sous total	0	0	0	176	1 456	279 064	280 696	234 910
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	176	1 456	279 064	280 696	234 910

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014						31/12/2013	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	56	1 456	8 574	10 086	4 414
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				56	1 456	8 574	10 086	4 384
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								30
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	908	0	269 692	270 600	227 084
. Dérivés sur actions & indices boursiers						269 692	269 692	227 061
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				908			908	23
Sous total	0	0	0	964	1 456	278 266	280 686	231 498
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	964	1 456	278 266	280 686	231 498

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 137 701	3 369 328
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 137 701	3 325 798
. Options de taux		
. Caps-floors-collars		43 530
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	34 420	27 508
. Opérations fermes de change		
. Options de change	34 420	27 508
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	3 172 121	3 396 836
. Opérations de change à terme	37 587	24 398
Total Notionnels	3 209 708	3 421 234

Risque de change

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.3)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 843 825	8 843 825	8 944 618	8 944 723
Autres devises de l'UE	2 618	2 618	997	971
USD	5 782	5 782	4 452	4 373
JPY	159	159	176	176
Autres devises	958	958	801	801
Total bilan	8 853 342	8 853 342	8 951 044	8 951 044

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.3)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	274 670	8 544	91 627	342 443		717 284
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	361 884	740 196	2 515 941	3 020 187		6 638 208
Total	636 554	748 740	2 607 568	3 362 630	0	7 355 492
Dépréciations						-222 153
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						7 133 339

	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	139 476	156 622	398 762	136 090		830 950
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	378 535	732 735	2 523 635	2 988 376		6 623 281
Total	518 011	889 357	2 922 397	3 124 466	0	7 454 231
Dépréciations						-219 193
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						7 235 038

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	511 993	970 633	1 963 100	553 752		3 999 478
Dettes envers la clientèle	1 492 581	65 541	390 996	12 773		1 961 891
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 004 574	1 036 174	2 354 096	566 525	0	5 961 369

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	584 718	1 112 566	2 112 107	619 459		4 428 850
Dettes envers la clientèle	1 404 791	77 905	387 483	41 162		1 911 341
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1 989 509	1 190 471	2 499 590	660 621	0	6 340 191

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	19	250				269
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	237 239	455 126	1 200	230 150		923 715
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	237 258	455 376	1 200	230 150	0	923 984
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	824		250			1 074
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	338 862	270 000	2 000	230 150		841 012
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	339 686	270 000	2 250	230 150	0	842 086
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2014					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	2 164					2 164

	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Garanties financières données	2 668					2 668

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.3)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	427	109 490	2 689 198	5 192	58 992	2 888 820
Taux d'intérêt	427	109 490	2 689 198	5 192	58 992	2 849 114
Capitaux propres						
Change						39 706
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	2	167	0	22	833
Taux d'intérêt		2	167		22	833
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	427	109 492	2 689 365	5 192	59 014	2 889 653

3.5 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.4)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

-
- les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en AT1 et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou Tier 1, constitué du Common Equity Tier 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1),

les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à

l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du Tier1 (AT1) et du Tier 2. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	1 009 967	978 400
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1 = CET1 + AT1)		
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>		
Total des fonds propres prudentiels	1 009 967	978 400

Avant toute exigence de coussin de capital, l'exigence minimale de CET1 est de 4 % en 2014, puis sera porté à 4,5 % les années suivantes. De même, l'exigence minimale de Tier 1 est de 5,5 % en 2014, puis sera porté à 6 % les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres est de 8 %.

En 2014 comme en 2013 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 134	2 948
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 306	24 764
Sur opérations avec la clientèle	222 640	234 821
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	342	344
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 978	11 929
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	6 505	5 824
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	272 905	280 630
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 737	-2 452
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-70 579	-76 525
Sur opérations avec la clientèle	-25 217	-24 419
Sur dettes représentées par un titre	-21 715	-19 042
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-38 124	-38 703
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-157 372	-161 141

(1) dont 5869 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000 et 70519000) au 31 décembre 2014 contre 5.661 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

(2) dont 2405 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2014 contre 2.731 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

4.2 Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	81	-50	31	88	-1	87
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 446	-15 481	11 965	32 589	-12 713	19 876
Sur opérations avec la clientèle	29 439	-693	28 746	30 695	-644	30 051
Sur opérations sur titres		-3	-3		-3	-3
Sur opérations de change	51		51	60		60
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	58 041	-5 869	52 172	59 112	-5 701	53 411
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 192		3 192	3 244		3 244
Produits nets des commissions	118 250	-22 096	96 154	125 788	-19 062	106 726

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	16 198	13 780
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	217	738
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	-59	212
Résultat de la comptabilité de couverture	386	-1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16 742	14 729

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	17004	-16784	220
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9738	-7026	2712
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	7266	-9758	-2492
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	150102	-149936	166
Variations de juste valeur des éléments couverts	101452	-48467	52985
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	48650	-101469	-52819
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	167106	-166720	386

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	17 627	-17 628	-1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 279	-10 544	-6 265
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	13 348	-7 084	6 264
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	131 648	-131 648	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	49 288	-82 360	-33 072
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	82 360	-49 288	33 072
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	149 275	-149 276	-1

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dividendes reçus	9 971	914
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	9 145	2 241
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-1 397	-1 888
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	17 719	1 267

(1) hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

Les dépréciations durables constatées en 2014 sont :

Dépréciation / Titres de participation		
GIE CA INNOVE	Complément dépréciation	3
SACAM FIANET	1ère dépréciation	471
CABHH	Complément dépréciation	867
Patrimoine	Complément dépréciation	56
TOTAL		1397

Les plus ou moins values de cession se répartissent pour les fonds dédiés à hauteur de 3033 milliers d'euros liés à leur gestion courante, et pour la CR à hauteur de 6112 milliers d'euros (dont 4893 milliers d'euros liés à la cession de l'OPCVM BFT monétaire dans le cadre de la gestion du refinancement à moyen et long terme).

Détail des dividendes en milliers d'euros : les principales variations entre 2013 et 2014 sont liées au versement des dividendes SAS Rue de La Boétie et SAS Sacam International.

SAS Rue La Boétie	8 457
C2MS	140
SAS Sacam Machinisme	2
SAS Acticam	9
SARL Uni Ouest Conseils	16
SAS Sacam Assurances Caution	24
CA-Protection Sécurité (ex CT CAM)	28
SNC CA Cards & Payments (ex GIE Cédicam)	50
SAS Cofilmo	56
Sacam Développement	201
SAS Sacam International	797
SNC Sirca	1
Dividendes / Fonds Garantie des Depots	2
SCPI Notimmo Ouest Habitat 3	5
SCPI Edissimmo	16
OMNES CAPITAL FR0010186254 FCPR	141
Armor fonds dédié	24
TOTAL	9 970

4.5 Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-3	-2
Autres produits (charges) nets	1 546	2 351
Produits (charges) des autres activités	1 543	2 349

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charges de personnel	-69 092	-71 067
Impôts et taxes	-5 761	-6 378
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-42 319	-41 231
Charges générales d'exploitation	-117 172	-118 676

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2014 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2014			2013
	Cabinet KPMG	Cabinet Rouxel-Tangy	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	83	80	163	147
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	0
Total Honoraires des commissaires aux comptes	83	80	163	147

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux amortissements	-6461	-6 263
- immobilisations corporelles	-6443	-6 222
- immobilisations incorporelles	-18	-41
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-6461	-6 263

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-70 073	-62 085
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-65 408	-60 466
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-112	-1
Engagements par signature	-1 375	-1 567
Risques et charges	-3 178	-51
Reprises de provisions et de dépréciations	59 524	43 086
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	51 324	42 893
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		8
Engagements par signature	5 076	95
Risques et charges	3 124	90
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-10 549	-18 999
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-400	-316
Récupérations sur prêts et créances amortis	191	197
Décotes sur crédits restructurés	-42	-332
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	-10 800	-19 450

Il est à noter une variation significative du coût du risque entre 2013 et 2014 (+8650 milliers d'euros) liée à des phénomènes spécifiques et exceptionnels:

- Variation sur provisions individuelles - 2146 milliers d'euros
- Variation sur provisions collective et filières +5356 milliers d'euros
 - dont +10797 milliers d'euros de variation de provisions collectives Bâle 2 liée essentiellement à la convergence CDL défaut comptable et Bâlois.
 - dont +3691 milliers d'euros sur des dossiers manuels
 - dont -9132 milliers d'euros sur la provision sectorielle (dont un effort du provisionnement sur le risque filières -5.2 M€)
- Variation provisions sur engagements pas signature +5174 milliers d'euros

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	19	59
Plus-values de cession	109	73
Moins-values de cession	-90	-14
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	19	59

4.10 Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charge d'impôt courant	-39 254	-37 649
Charge d'impôt différé	1 780	2 335
Charge d'impôt de la période	-37 474	-35 314

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	113277	38,00%	43 045
Effet des différences permanentes			-3 563
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			1 212
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 005
Effet des autres éléments			-2 215
Taux et charge effectifs d'impôt		33,08%	37 474

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	100 230	38,00%	38 087
Effet des différences permanentes			-56
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			198
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 135
Effet des autres éléments			-1 780
Taux et charge effectifs d'impôt		35,23%	35 314

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	158	1 358
Ecart de réévaluation de la période	8 832	3 597
Transfert en résultat	-8 674	-2 239
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	20	1 324
Ecart de réévaluation de la période	20	1 324
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	661	-819
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	839	1 863
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 519	743
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	868	-278
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-1 651	465
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-812	2 328
Dont part Groupe	-812	2 328
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2013				Variation				31/12/2014			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	23 734	-5 816	17 918	17 918	158	668	826	826	23 892	-5 148	18 744	18 744
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture être cédés	-21	7	-14	-14	20	-7	13	13	-1	0	-1	-1
			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises	23 713	-5 809	17 904	17 904	178	661	839	839	23 891	-5 148	18 743	18 743
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et	23 713	-5 809	17 904	17 904	178	661	839	839	23 891	-5 148	18 743	18 743
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
emplois être cédés	-836	287	-549		-2 519	868	-1 651	-1 651	-3 355	1 155	-2 200	-2 200
			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités	-836	287	-549	0	-2 519	868	-1 651	-1 651	-3 355	1 155	-2 200	-2 200
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non	-836	287	-549	0	-2 519	868	-1 651	-1 651	-3 355	1 155	-2 200	-2 200
capitaux propres	22 877	-5 522	17 355	17 904	-2 341	1 529	-812	-812	20 536	-3 993	16 543	16 543

5 Informations sectorielles

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor exerce son activité en France dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

En conséquence aucun tableau détaillé par métier, par pôle d'activité et par zone géographique ne sera produit.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	19 059		12 873	
Banques centrales	7 721		8 263	
Valeur au bilan	26 780	0	21 136	0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	280 696	234 910
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 482	6 265
Valeur au bilan	287 178	241 175
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Instruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	280 696	234 910
Valeur au bilan	280 696	234 910

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Instrument de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	6 482	6 265
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 482	6 265
Prêts et avances	0	0
- Créances sur la clientèle		
- Créances sur les établissements de crédit		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	6 482	6 265

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	280 686	231 498
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	280 686	231 498

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instrument dérivés	280 686	231 498
Valeur au bilan	280 686	231 498

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	125	3				
Obligations et autres titres à revenu fixe	310 710	10 640	-41	388 248	13 289	-5
Actions et autres titres à revenu variable	34 579	3 632	-37	20 883	2 006	-617
Titres de participation non consolidés (2)	371 908	10 469	-775	363 617	10 034	-971
Total des titres disponibles à la vente	717 322	24 744	-853	772 748	25 329	-1 593
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	717 322	24 744	-853	772 748	25 329	-1 593
Impôts		-5 177	27		-5 910	95
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		19 567	-826		19 419	-1 498

- (1) «par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 304390 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 295784 milliers d'euros au 31 décembre 2013.»

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	7 308	9 509
- Comptes et prêts	6 754	8 950
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 044	857
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	554	559
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	7 308	9 509
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	7 308	9 509
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	709 976	821 441
- Comptes ordinaires	96 419	95 955
- Comptes et avances à terme	585 250	697 176
- Prêts subordonnés	28 307	28 310
Valeur brute	709 976	821 441
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	709 976	821 441
Valeur au bilan	717 284	830 950

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	2 435	2 435
- Titres non cotés sur un marché actif	2 435	2 435
Prêts et avances	6 635 773	6 620 846
- Créances commerciales	11 492	12 951
- Autres concours à la clientèle	6 564 180	6 526 875
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	130	6 925
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	19 004	35 264
- Comptes ordinaires débiteurs	40 967	38 831
Valeur brute	6 638 208	6 623 281
Dépréciations	-222 153	-219 193
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	6 416 055	6 404 088
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur-au bilan	6 416 055	6 404 088

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Aucun actif n'a été transféré au cours de l'année 2014.

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	219 193		66 940	-63 980			222 153
dont dépréciations collectives	79 926		12 889	-13 988			78 827
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	26 049		1 397				27 446
Autres actifs financiers	1		112				113
Total Dépréciations des actifs financiers	245 243	0	68 449	-63 980	0	0	249 712

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	209 414		62 511	-52 732			219 193
dont dépréciations collectives	75 669		10 937	-6 680			79 926
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	24 162		1 887				26 049
Autres actifs financiers	81			-80			1
Total Dépréciations des actifs financiers	233 657	0	64 398	-52 812	0	0	245 243

Les dotations aux provisions sur les Actifs disponibles à la vente sont détaillées en note 4.4, elles correspondent à des dotations sur titres de participation (Les titres SAS Rue La Boétie n'ont pas été dépréciés)

6.8 Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2014 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique								
Espagne								
Etats Unis								
France		125		139 243		139 368		139 368
Grèce								
Irlande								
Italie								
Japon								
Portugal								
Total	0	125	0	139 243	0	139 368	0	139 368

(1) Hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire							
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances [±] (1)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Allemagne	-							
Belgique	-							
Espagne	-							
Etats Unis	-							
France	-			140 725		140 725		140 725
Grèce	-							
Irlande	-							
Italie	-							
Japon	-							
Portugal	-							
Total	0	0	0	140 725	0	140 725	0	140 725

(1) Hors créances d'impôts différés

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

Activité d'assurance

La caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée et n'est pas exposée au 31/12/2013 et 31/12/2014.

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance – Activité bancaire – Variations

Variation des expositions brutes de couverture	Solde au 31 décembre 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2014
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Espagne								0
France	140 725			-1 482				139 243
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	140 725	0	0	-1 482	0	0	0	139 243
Espagne								0
France	0	3				-6 419	6 541	125
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								
Espagne								0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	3	0	0	0	-6 419	6 541	125
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	140 725	3	0	-1 482	0	-6 419	6 541	139 366

Variation des expositions brutes de couverture	Solde au 1er janvier 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Espagne								0
France	34 716			944			105 065	140 725
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	34 716	0	0	944	0	0	105 065	140 725
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	34 716	0	0	944	0	0	105 065	140 725

Dettes souveraines sur les pays sous surveillance – Activité assurances – Variations

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2014
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Total Activité Assurances	0	0	0	0	0	0	0	0

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 1er janvier 2013	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2013
Espagne								0
France								0
Grèce								
Irlande								
Italie								
Portugal								0
Total Activité Assurances	0	0	0	0	0	0	0	0

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 888	2 690
dont comptes ordinaires créditeurs	1 360	907
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	2 888	2 690
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	4	1
Comptes et avances à terme	3 996 586	4 426 159
Total	3 996 590	4 426 160
Valeur au bilan	3 999 478	4 428 850

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	1 139 094	1 084 894
Comptes d'épargne à régime spécial	30 308	27 298
Autres dettes envers la clientèle	792 489	799 149
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directé		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	1 961 891	1 911 341

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Effets publics et valeurs assimilées	139 243	140 725
Obligations et autres titres à revenu fixe	195 742	241 379
Total	334 985	382 104
Dépréciations		
Valeur au bilan	334 985	382 104

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	269	1 074
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	923 715	841 012
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	923 984	842 086
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2014	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation				Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie		
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	281 123		281 123	14 829		266 294
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	281 123	0	281 123	14 829	0	266 294

(8) Le montant des autres actifs financiers soumis à compensation présente 0 % des autres actifs financiers à l'actif à la date d'arrêt.

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					Montant net après l'ensemble des effets de compensation
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	240 102	0	240 102	7 424		232 678
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	240 102	0	240 102	7 424	0	232 678

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au solde net

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 99 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

(6) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation présente 0 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(7) Le montant des prêts de titres soumis à compensation présente 0 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêt.

(8) Le montant des autres actifs financiers soumis à compensation présente 0 % des autres actifs financiers à l'actif à la date d'arrêt.

Compensation – Passifs financiers

31/12/2014	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions:		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
					Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)	
Dérivés	390 178		390 178	14 829		375 349	
Mises en pension de titres			0			0	
Emprunts de titres			0			0	
Autres instruments financiers			0			0	
Total des passifs financiers soumis à compensation	390 178	0	390 178	14 829	0	375 349	

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.842, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au solde net

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.850, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 99,7 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(6) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation présente 0 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(7) Le montant des prêts de titres soumis à compensation présente 0 % des prêts de titres au passif à la date d'arrêté.

(8) Le montant des autres passifs financiers soumis à compensation présente 0 % des autres passifs financiers au passif à la date d'arrêté.

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions:		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
					Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)	
Dérivés	290 512	0	290 512	7 424	0	283 088	
Mises en pension de titres			0			0	
Emprunts de titres			0			0	
Autres instruments financiers			0			0	
Total des passifs financiers soumis à compensation	290 512	0	290 512	7 424	0	283 088	

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au solde net

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

(5) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 100 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(6) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation présente 0 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(7) Le montant des prêts de titres soumis à compensation présente 0 % des prêts de titres au passif à la date d'arrêté.

(8) Le montant des autres passifs financiers soumis à compensation présente 0 % des autres passifs financiers au passif à la date d'arrêté.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Impôts courants	40 255	0
Impôts différés	37 675	33 781
Total Actifs d'impôts courants et différés	77 930	33 781
Impôts courants	40 428	4 875
Impôts différés	187	0
Total Passifs d'impôts courants et différés	40 615	4 875

2014 : le solde en net des impôts courants actifs et passifs représente 173 K€ au passif contre 4875 k€ au 31/12/2013.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	37 255	0	34 909	0
Charges à payer non déductibles	754		726	
Provisions pour risques et charges non déductibles	32 999		28 748	
Autres différences temporaires (1)	3 502		5 435	
Impôts différés / Réserves latentes	115	0	-714	0
Actifs disponibles à la vente	-776		-747	
Couvertures de Flux de Trésorerie			7	
Gains et pertes / Ecart actuariels	891		26	
Impôts différés / Résultat	305	187	-415	
Total Impôts différés	37 675	187	33 780	0

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2014 est de 0 milliers d'euros, pour 2013 de 0 milliers d'euros

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale (hors impôts différés relatifs à la CVA/DVA).

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs	64 374	73 991
Comptes de stocks et emplois divers	5	5
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	63 264	69 175
Comptes de règlements	1 105	4 811
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	45 023	72 509
Comptes d'encaissement et de transfert	11 083	37 754
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	32 816	33 885
Charges constatées d'avance	1 119	870
Autres comptes de régularisation	5	
Valeur au bilan	109 397	146 500

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs (1)	41 836	39 240
Comptes de règlements	5	
Créditeurs divers	35 465	33 683
Versement restant à effectuer sur titres	6 366	5 557
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	84 165	84 203
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	9 031	7 357
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	35 878	37 660
Charges à payer	39 256	39 186
Autres comptes de régularisation		0
Valeur au bilan	126 001	123 443

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.15 Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

6.16 Co-entreprises et entreprises associées

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée et ne présentera aucune information sur les co-entreprises.

6.17 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014
Valeur brute	58						58
Amortissements et dépréciations	-7		-3				-10
Valeur au bilan (1)	48	0	-3	0	0	0	48

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	56						56
Amortissements et dépréciations	-5		-2				-7
Valeur au bilan (1)	51	0	2	0	0	0	49

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 50 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 55 milliers d'euros au 31 décembre 2013

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	50		50	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	50	0	50	0

	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques ; Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables ; Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables ; Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	55		55	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	55	0	55	0

6.18 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	140 499		6 159	-2 459		1	144 198
Amortissements et dépréciations (1)	-69 922		-6 443	2 349			-74 016
Valeur au bilan	70 577	0	-284	-110	0	1	70 182
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	2366		45				2 411
Amortissements et dépréciations	-2345		-18				-2 363
Valeur au bilan	21	0	27	0	0	0	48

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

	01/01/2013	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	137 273		5 477	-2 251			140 499
Amortissements et dépréciations (1)	-65 929		-6 222	2 229			-69 922
Valeur au bilan	71 344	0	-745	-22	0	0	70 577
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	2 366		10				2 366
Amortissements et dépréciations	-2 304		-41				-2 345
Valeur au bilan	52	0	-31	0	0	0	21

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.19 Ecarts d'acquisition

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

6.20 Provisions techniques des contrats d'assurance

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

6.21 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014
Risques sur les produits épargne logement	5 640		4 106					9 746
Risques d'exécution des engagements par signature	6 555		1 375	-113	-5 077			2 741
Risques opérationnels	11 261		2 579	-279	-3 864			9 697
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	935		79	-54	-20		2 512	3 453
Litiges divers	4 117		1 090	-171	-808			5 027
Participations	0		0					0
Restructurations	0		0					0
Autres risques	6 283		1 454	-842	-178			6 717
Total	34 791	0	11 283	-1 459	-9 747	0	2 512	37 381

(1) Dont 2710 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 743-milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	01/01/2013	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	3 657		2 150		-167			5 640
Risques d'exécution des engagements par signature	5 082		1 587		-94		0	6 555
Risques opérationnels	12 451		156	-1 097	-249			11 261
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	1 032		62	-55	-20		-84	935
Litiges divers	4 717		583	-103	-80			4 117
Participations	0		0					0
Restructurations	0		0					0
Autres risques	4 461		2 563	-649	-92			6 283
Total	30 400	0	7 081	-1 904	-702	0	-84	34 791

(1) Dont 218 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 717-milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de 162 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

La variation importante de la provision épargne logement (4 M€) est essentiellement due à l'actualisation des taux.

Les autres mouvements correspondent à l'amortissement actuariel des avantages postérieurs à l'emploi qui impactent les capitaux propres.

Provisions pour risques opérationnels : couverture pour risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information, de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision est constituée en partie sur la base des risques identifiés et cotés dans les bases Europa et Olimpia (démarche Bâle II) et en fonction des pertes encourues sur certains domaines identifiés sur la cartographie des risques.

La dotation 2014 de 2579 k€ est essentiellement due à une dotation sur un risque client.

La reprise 2014 3864 k€ est essentiellement due à une reprise sur provision (2800 K€) sur un dossier lié à la décision de l'Autorité de la concurrence dans l'affaire du crédit immobilier (du 24 juillet 2014).

Les provisions pour engagement par signature ont diminué de 3815 milliers d'euros. Dans cette variation, il y a notamment une dotation sur encours hors bilan clientèle de 1040 milliers d'euros (calculées à partir de restitutions Bâle2), et une reprise de provision sur trois dossiers importants pour 4333 milliers d'euros.

Les provisions pour litige évoluent essentiellement par :

- Litiges fiscaux : -296 milliers d'euros
- Litiges clientèle : +394 milliers d'euros
- Litiges salariaux : +433 milliers d'euros
- Litiges divers (architecte): +378 milliers d'euros

- Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	520 162	421 387
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	642 456	532 445
Ancienneté de plus de 10 ans	339 488	433 381
Total plans d'épargne-logement	1 502 106	1 387 213
Total comptes épargne-logement	201 797	216 711
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 703 903	1 603 924

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2014 et à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	33 791	38 957
Comptes épargne-logement :	148 847	169 738
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	182 638	208 695

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	3 403	98
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 768	1 945
Ancienneté de plus de 10 ans	3 575	3 597
Total plans d'épargne-logement	9 746	5 640
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	9 746	5 640

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2014
Plans d'épargne-logement :	5 640	4 106			9 746
Comptes épargne-logement :	0				0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	5 640	4 106	0	0	9 746

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.22 Capitaux propres part du groupe

➤ Composition du capital au 31 décembre 2014

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2014	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2014	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0	0%	0%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 500 000	0	0	1 500 000	25%	0%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 500 000			1 500 000	25%	
Parts sociales	4 499 976	0	2	4 499 974	75%	100%
Dont 44 Caisses Locales	4 499 821			4 499 821	75%	84%
Dont 15 administrateurs de la CR	75			75		6%
Dont 27 divers (collectivités, coopératives ...)	79		2	77		10%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1		
Total	5 999 976	0	2	5 999 974	100%	100%

La valeur nominale des titres est de 15.25 euros et le montant total du capital est de 91500 milliers d'euros

➤ **Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2014, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 31/03/2015 un dividende net par part sociale de 0,28 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2011		3,12	0,54
2012		3,1	0,42
2013		2,99	0,37
Prévu 2014		3,06	0,28

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élevaient à 9660 milliers d'euros en 2014.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2014

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2014 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor du 31/03/2015.

Le texte de la résolution est le suivant :

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de servir aux porteurs de parts sociales une rémunération d'un montant de 1,89 %, soit une somme d'environ 0,28 € par part.

Cela représente un dividende global de 1 295 992,51 €.

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer aux porteurs de certificats coopératifs d'associés un dividende global de 4 590 000 euros.

Ce montant versé équivaut à 3,06 euros par titre détenu.

5^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2014 de la Caisse Régionale :

Résultat après impôts sur les sociétés	61 330 909,04 €
Affectation RAN	0 €
Affectation aux réserves réglementées	32 608,85 €
Rémunération des parts sociales de la Caisse Régionale	1 295 992,51 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	4 590 000,00 €
Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale	41 559 230,76 €
Affectation du reste à la réserve facultative	13 853 076,92 €

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende Distribués	Avoir fiscal ou abattement
2012	6 539 989,92 €	Eligible à l'abattement*
2013	6 149 991,12 €	Eligible à l'abattement*
2014	5 885 992,51 €	Eligible à l'abattement*

* Article 158-3-2 du Code Général des Impôts, sans considération de la qualité du bénéficiaire

6.23 Participations ne donnant pas le contrôle

Recommandation AMF 2014:

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 12, et compte tenu du caractère très détaillé des dispositions de cette norme, l'AMF encourage les sociétés à privilégier la pertinence de l'information et à s'assurer que les informations présentées en annexes permettent de répondre aux objectifs d'IFRS 12, à savoir donner une bonne compréhension de la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et des risques qui leur sont associés ainsi que des incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle significatives

Les intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle sont non significatifs pour La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor, la part des capitaux propres revenant aux minoritaires représentant 11 milliers d'euros. Elle correspond à une part détenue par les gestionnaires des fonds dédiés :

- o Une part détenue par Amundi dans le fonds dédié Finarmor Gestion (sur 5031 parts)*
- o une part détenue par CPR dans Armor Fonds Dédié (sur 30001 parts).*

6.24 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	26 780					26 780
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		176	7 325	279 677		287 178
Instruments dérivés de couverture		427				427
Actifs financiers disponibles à la vente		3 334	34 014	259 285	420 689	717 322
Prêts et créances sur les établissements de crédit	274 670	8 544	91 627	342 443		717 284
Prêts et créances sur la clientèle	297 086	711 513	2 441 402	2 966 054		6 416 055
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					95 708	95 708
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	41 637	26 122	89 349	177 877		334 985
Total Actifs financiers par échéance	640 173	750 116	2 663 717	4 025 336	516 397	8 595 739
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		964	1 456	278 266		280 686
Instruments dérivés de couverture	234	2 492	42 721	64 045		109 492
Dettes envers les établissements de crédit	511 993	970 633	1 963 100	553 752		3 999 478
Dettes envers la clientèle	1 492 581	65 541	390 996	12 773		1 961 891
Dettes représentées par un titre	237 258	455 376	1 200	230 150		923 984
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	2 242 066	1 495 006	2 399 473		0	7 275 531

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	21 136					21 136
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	55	70	7 394	233 656		241 175
Instruments dérivés de couverture		111	880	4 201		5 192
Actifs financiers disponibles à la vente		43 349	3 620	341 279	384 500	772 748
Prêts et créances sur les établissements de crédit	139 476	156 622	398 762	136 090		830 950
Prêts et créances sur la clientèle	296 281	720 055	2 463 569	2 924 183		6 404 088
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					42 723	42 723
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 489	24 957	134 283	198 375		382 104
Total Actifs financiers par échéance	481 437	945 164	3 008 508	3 837 784	427 223	8 700 116
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30	227 130	1 129	3 209		231 498
Instruments dérivés de couverture	130	2 527	34 989	21 368		59 014
Dettes envers les établissements de crédit	584 718	1 112 566	2 112 107	619 459		4 428 850
Dettes envers la clientèle	1 404 791	77 905	387 483	41 162		1 911 341
Dettes représentées par un titre	339 686	270 000	2 250	230 150		842 086
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	2 329 355	1 690 128	2 537 958	915 348	0	7 472 789

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements (1) (2)	-34 478	-35 800
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 422	-4 271
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 179	-1 931
Autres charges sociales	-13 076	-13 515
Intéressement et participation	-8 088	-7 945
Impôts et taxes sur rémunération	-7 849	-7 605
Total Charges de personnel	-69 092	-71 067

(1) dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2013

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Dont médailles du travail pour 79 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 62 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Dont charges relatives aux paiements à base d'action pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2014	31/12/2013
France	1 123	1 114
Etranger		
Total	1 123	1 114

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/N-1	15 090		15 090	14 750
Ecart de change			0	
Coût des services rendus sur l'exercice	1 135		1 135	1 121
Coût financier	466		466	423
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	180		180	-13
Prestations versées (obligatoire)	-890		-890	-1 026
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels \neq liés aux hypothèses démographiques	439		439	-397
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	2 062		2 062	232
Dette actuarielle au 31/12/N	18 482	0	18 482	15 090

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	1 135		1 135	1 948
Charge / produit d'intérêt net	15		15	12
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 150	0	1 150	1 960

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	836		836	759
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	17		-17	242
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1)	439		439	-397
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1)	2 062		2 062	232
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	3 354	0	3 354	836
(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience				

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	14 879		14 879	14 266
Ecart de change			0	
Intérêt sur l'actif (produit)	451		451	411
Gains / (pertes) actuariels	-17		-17	- 242
Cotisations payées par l'employeur	1178		1178	1 484
Cotisations payées par les employés			0	
Modifications, réductions et liquidations de régime			0	
Variation de périmètre	178		178	- 13
Taxes, charges administratives et primes			0	
Prestations payées par le fonds	-890		-890	- 1 026
Juste valeur des actifs au 31/12/N	15779	0	15779	14 879

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Variation de juste valeur des droits à remboursement				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	14 879			14 266
Ecart de change				
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)				411
Gains / (pertes) actuariels				- 242
Cotisations payées par l'employeur				1 484
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				- 13
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				- 1 026
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	14879,2	0	0	14 879

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Position nette				
Dette actuarielle fin de période				
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période				
Position nette (passif) / actif fin de période	0	0	0	0
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1				0

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation (1)	1,45	3,05
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,05	2,7
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,5	2,5
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs (1)	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,5%	1 499		0,0%			9,5%	1 499	
Obligations	83,8%	13 215		0,0%			83,8%	13 215	
Immobiliers	6,8%	1 065		0,0%			6,8%	1 065	
Autres actifs (2)	0,0%			0,0%			0,0%		

(1) Dont instruments émis par l'entité ; actions pour 0 milliers d'euros et obligations pour 0 milliers d'euros

(2) Cash contrat d'assurance ...

Au 31 décembre 2014, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4.49 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4.90 %.

7.5 Autres avantages sociaux

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement couvrant la période 2014-2016. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale. Le montant de l'intéressement dans les comptes au titre de l'exercice 2014 s'élève à 6 824 milliers d'euros d'euros.

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 743 milliers d'euros euros à la fin de l'exercice 2014 et correspondent aux provisions relatives aux médailles du travail.

7.6 Paiements à base d'actions

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor n'est pas concernée par le paiement à base d'actions en 2014.

7.7 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des sommes allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration et des organes de direction en fonction de leurs fonctions s'est élevé en brut à 1 525 milliers d'euros.

8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés	1 189 818	1 180 979
Engagements de financement	617 943	768 219
· Engagements en faveur d'établissements de crédit	12 454	77 035
· Engagements en faveur de la clientèle	605 489	691 184
Ouverture de crédits confirmés	410 991	474 575
- Ouverture de crédits documentaires	3 840	1 263
- Autres ouvertures de crédits confirmés	407 151	473 312
Autres engagements en faveur de la clientèle	194 498	216 609
Engagements de garantie	571 875	412 760
· Engagements d'ordre d'établissement de crédit	396 688	248 980
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	396 688	248 980
· Engagements d'ordre de la clientèle	175 187	163 780
Cautions immobilières	7 263	9 459
Autres garanties d'ordre de la clientèle	167 924	154 321
Engagements reçus	1 471 529	1 747 280
Engagements de financement	0	300 000
· Engagements reçus d'établissements de crédit	0	300 000
· Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 471 529	1 447 280
· Engagements reçus d'établissements de crédit	172 110	183 704
· Engagements reçus de la clientèle	1 299 419	1 263 576
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	146 751	141 932
Autres garanties reçues	1 152 668	1 121 644

(1) Dont 394074 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 272380 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (1) (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	1 749 000	2 071 554
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	1 020	
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	1 750 020	2 071 554
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

(1) préciser les termes et les conditions

(2) préciser les termes et les conditions de l'utilisation

(1) Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a versé un dépôt de 133071 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 81723 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a apporté 1749000 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2071554 milliers d'euros en 2013. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a apporté :

- 1125181 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1360187 milliers d'euros en 2013 ;

- 0 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 73201 milliers d'euros en 2013 ;

129073 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 117586 milliers d'euros en 2013 ;

- 494746 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 520580 milliers d'euros en 2013 .

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 0 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2013, et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 284367 milliers d'euros au 31 décembre 2014 contre 217252 milliers d'euros au 31 décembre 2013, les garanties détenues par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9 Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le Groupe** (si concerné)

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor**

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'a pas opéré en 2014 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	7 133 339	7 268 964	0	743 548	6 525 416
Créances sur les établissements de crédit (1)	717 284	686 880	0	686 880	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	97 463	97 463		97 463	
Comptes et prêts à terme	591 514	560 570		560 570	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	28 307	28 847		28 847	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	6 416 055	6 582 084	0	56 668	6 525 416
Créances commerciales	11 492	11 489			11 469
Autres concours à la clientèle	6 365 415	6 511 371			6 511 371
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	0	130			130
Titres non cotés sur un marché actif	2 435	2 446			2 446
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	16 585	16 330		16 330	
Comptes ordinaires débiteurs	20 128	40 338		40 338	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	334 985	365 160	365 160	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	138 243	157 299	157 299		
Obligations et autres titres à revenu fixe	195 742	207 861	207 861		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 468 324	7 634 124	365 160	743 548	6 525 416

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	7 407 891	7 405 714	0	884 119	6 521 595
Créances sur les établissements de crédit (1)	823 351	823 351	0	823 351	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	96 804	96 804		96 804	
Comptes et prêts à terme	697 693	697 693		697 693	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	28 854	28 854		28 854	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	6 584 540	6 582 363	0	60 768	6 521 595
Créances commerciales	12 951	12 951			12 951
Autres concours à la clientèle	6 489 356	6 489 356			6 489 356
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	6 925	6 925		6 795	130
Titres non cotés sur un marché actif	2 413	2 416			2 416
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	34 972	32 792		16 050	16 742
Comptes ordinaires débiteurs	37 923	37 923		37 923	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	375 333	393 345	393 345	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	139 658	139 658	139 658		
Obligations et autres titres à revenu fixe	235 675	253 687	253 687		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 783 224	7 799 059	393 345	884 119	6 521 595

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un

marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014	Juste valeur au 31 décembre 2014	Prix côté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	3 999 478	4 066 196	0	4 066 196	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	1 360	1 360		1 360	
Comptes et emprunts à terme	3 998 118	4 064 836		4 064 836	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	1 961 891	1 898 937	0	1 868 629	30 308
Comptes ordinaires créditeurs	1 139 094	1 138 965		1 138 965	0
Comptes d'épargne à régime spécial	30 308	30 308			30 308
Autres dettes envers la clientèle	792 489	729 664		729 664	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	923 984	962 931		962 931	
Dettes subordonnées					
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	6 885 353	6 928 064	0	6 897 756	30 308

	Valeur au bilan au 31 décembre 2013	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	4 422 254	4 422 254	0	4 422 253	1
Comptes ordinaires & emprunts JJ	908	908		907	1
Comptes et emprunts à terme	4 421 346	4 421 346		4 421 346	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	1 897 625	1 897 625	0	1 870 327	27 298
Comptes ordinaires créditeurs	1 084 827	1 084 827		1 084 827	
Comptes d'épargne à régime spécial	27 298	27 298			27 298
Autres dettes envers la clientèle	785 500	785 500		785 500	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	839 163	839 163		839 163	
Dettes subordonnées					
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 159 042	7 159 042	0	7 131 743	27 299

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir

de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

▪ **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	280696	0	280696	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	280696		280696	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6482	0	6482	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6482	0	6482	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	6482		6482	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	412932	0	412932	0
Effets publics et valeurs assimilées	125		125	
Obligations et autres titres à revenu fixe	310710		310710	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	102097		102097	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	427		427	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	700537	0	700537	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

«(1) Hors 304390 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2). »

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	234 910	0	234 910	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	234 910		234 910	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 265	0	6 265	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6 265	0	6 265	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	6 265		6 265	
Actifs financiers disponibles à la vente	476 965	0	476 965	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	388 248		388 248	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	88 717		88 717	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	5 192		5 192	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	723 332	0	723 332	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

« (1) Hors 295783 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2). »

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2014	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	280686	0	280686	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	280686		280686	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	109492		109492	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	390178	0	390178	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 498	0	231 498	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	231 498		231 498	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	59 014		59 014	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	290 512	0	290 512	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

- **Changements de modèles de valorisation**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'a pas opéré de changement de modèle de valorisation.

- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'a pas d'instrument financier évalué à la juste valeur selon un modèle de niveau 3.

11 Impacts des évolutions comptables (nouvelles normes de consolidation) ou autres événements

Les nouvelles normes n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

12.1 Information sur les filiales

Recommandation AMF 2014:

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 12, et compte tenu du caractère très détaillé des dispositions de cette norme, l'AMF encourage les sociétés à privilégier la pertinence de l'information et à s'assurer que les informations présentées en annexes permettent de répondre aux objectifs d'IFRS 12, à savoir donner une bonne compréhension de la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et des risques qui leur sont associés ainsi que des incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor est soumise aux restrictions suivantes:

Contraintes réglementaires

Les filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

Les filiales n'ont pas de contraintes réglementaires propres et sont concernées au titre de leur intégration dans le périmètre de consolidation.

Contraintes légales

Les filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles

Contraintes liées à des garanties :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor. Ce mécanisme est décrit dans la Note 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

12.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'apporte pas de soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2014.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les fonds dédiés consolidés sont :

- Finarmor gestion
- Armor Fonds Dédié

12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel des Côtes d'Armor	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	Méthode de consolidation n au 31 décembre 2014	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Etablissements bancaires et financiers									
Caisse Locales		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale BEGARD		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale BELLE-ISLE		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale BROONS		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale CALLAC		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale GAULNES		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale CHATELAUDREN		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale CORLAY		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale DINAN		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale ETABLES-S/MER		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale GUINGAMP		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale JUGON-LES-LACS		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale LA CHEZE		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale LAMBALLE		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale LANNIDON		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale LANVOLLON		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale LA ROCHE-DERRIEN		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale LOUDEAC		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale MAEL-CARHAIX		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLANCOET		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale MERDRIGNAC		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale MONCONTOUR		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale MUR-UZEL		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PAIMPOL		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLELAN-LE-PETIT		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLENEUF		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLESTIN-LES-GREVES		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLOEUC-S/LIE		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLOUARET		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLOUGUENAST		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLOUHA		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PONTRIEUX		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale QUINTIN		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale ROSTRENEN		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale SAINT-BRIEUC		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale SAINT-NICOLAS		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale TREGUIER		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale MATIGNON		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale COLLINEE		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLEUBIAN		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLERIN		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale EVRAN		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PLOUFRAGAN		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale YFFINIAC		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Caisse Locale PERROS-GUIREC		France		Filiale	Globale	100,000	100,000	100,000	100,000
Divers									
FINARMOR Gestion		France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,990	99,990	99,990	99,990
ARMOR FONDS DEDIE	Entrée dans le périmètre	France		Entité structurée contrôlée	Globale	99,997		99,997	

- (1) Entrée dans le périmètre
- Sortie de périmètre
- Changement de méthode

- (2) Filiale
- Entité structurée contrôlée
- Co-entreprise
- Co-entreprise structurée
- Opération en commun
- Entreprise associée
- Entreprise associée structurée

13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2014, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor détient des participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % mais dont la valeur au bilan est non significative.

13.2 Entités structurées non consolidées

Recommandation AMF 2014:

Dans le cadre de la première application de la norme IFRS 12, et compte tenu du caractère très détaillé des dispositions de cette norme, l'AMF encourage les sociétés à privilégier la pertinence de l'information et à s'assurer que les informations présentées en annexes permettent de répondre aux objectifs d'IFRS 12, à savoir donner une bonne compréhension de la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et des risques qui leur sont associés ainsi que des incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor.

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des Assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Entités sponsorisées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'a pas sponsorisé d'entités structurées non consolidées.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor n'a pas au cours de la période, volontairement apporté de soutien financier effectif ni d'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2014, l'implication de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor dans le tableau ci-dessous :

	Titres				Dérivés d'intérêt				Prêts et engagements LI				Engagements financiers LI			
	Portefeuille				Risque maximale				Risque maximale				Risque maximale			
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de crédit	Garanties reçues et autres réassurances de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de crédit	Risques reçus et autres réassurances de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de crédit	Risques reçus et autres réassurances de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de crédit	Garanties reçues et autres réassurances de crédit	Exposition nette
Intérêts détenus																
Actifs financiers détenus à des fins de placement disponibles à la vente																
Actifs financiers disponibles à la vente - Portefeuille dérivés																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
Total des actifs financiers non consolidés	0	0	0	0	0	0	0	0	244 717	244 717	0	244 717	0	0	0	0
Engagements de passifs financiers																
Passifs financiers détenus à des fins de placement disponibles à la vente																
Total des passifs financiers non consolidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres engagements																
Total des engagements non consolidés																
Total (bilan consolidé au 31/12/2014)									244 717	244 717	0	244 717	0	0	0	0

Les actifs financiers non consolidés ne sont pas au 31/12/2014 disponibles à la vente. Ces informations relatives aux instruments financiers non consolidés sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les engagements de financement et de garantie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de Credit Default Swap pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du mark-to-market. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

